



Ouagadougou, le 28 MARS 2024

N°2024 /MESRI/SG/DGCOB/DBE

APPEL A CANDIDATURE POUR DES ETUDES DE SPECIALISATION EN MASTER ET DOCTORAT

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance du public burkinabè du lancement d'un appel à candidature féminine pour un programme d'octroi de cent (100) bourses d'études de niveaux Master et Doctorat, au titre de l'année académique 2023-2024 dans les universités publiques et privées du Burkina Faso. Ce programme entre dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Renforcement de la Gestion du Foncier et des Mines (PARGFM).

1. Objectif du programme

L'objectif dudit programme est de promouvoir l'expertise féminine dans les domaines de spécialisation des mines et du foncier à travers le financement de cent (100) bourses dont cinquante dans chaque secteur d'intervention du PARGFM.

2. Domaines de spécialisation

Les domaines prioritaires de spécialisation éligibles à la bourse se déclinent comme suit :

2.1. Volet Foncier

- Politique foncière et aménagement du territoire ;
- Foncier et dynamique territoriale ;
- Foncier et dynamique socioéconomique ;
- Système d'information géographique et gestion foncière ;

- Foncier, climat, environnement ;
- Foncier et sécurité alimentaire ;
- Foncier, fiscalité, crises, Gouvernance et territoire ;
- Tout autre domaine connexe pertinent.

2.2. Volet Mines

- Etudes géo scientifiques ;
- Economie et fiscalité minière ;
- Génie des procédés ;
- Génie minier ;
- Tout autre domaine connexe pertinent.

3. Public cible

Le public cible pour la bourse est constitué exclusivement des étudiantes de niveau Master des universités publiques et privées du Burkina Faso ou des étudiantes de niveau Doctorat des universités publiques du Burkina Faso.

Le Projet fournira des bourses aux bénéficiaires (étudiantes ou travailleuses en année de Master ou de Doctorat) qui demandent la diplomation.

4. Critères de recrutement selon les volets du PARGFM

4.1. Volet Foncier pour les Mastérantes

- Être de nationalité burkinabé ;
- Avoir réussi à l'examen de licence ou tout autre diplôme jugé équivalent dans une discipline portant sur le foncier, l'administration foncière, l'environnement, le cadastre foncier, l'informatique et la gestion foncière, les systèmes d'informations géographiques/Télédétection, droit, la géographie, la sociologie ou tout autre diplôme équivalent ;
- Être inscrite en Master ou équivalent dans une discipline liée à la gestion domaniale, cadastrale, aménagement du territoire dans un établissement public universitaire ou de formation professionnelle du Burkina Faso ;
- Proposer un protocole de recherche de bonne qualité en relation avec la gestion domaniale, cadastrale, aménagement du territoire et disciplines connexes (histoire, sociologie, géographie, économie, droit) et leur apport au développement du secteur du foncier du Burkina Faso ;
- S'engager à réaliser les études et les travaux de recherche jusqu'à l'obtention du diplôme de Master ;
- Une lettre de motivation pour l'offre de formation demandée ;
- Une lettre d'engagement de l'encadreur à conduire les travaux de recherche jusqu'à la soutenance du mémoire de Master.

4.2. Volet Foncier pour les Doctorantes

- Être de nationalité burkinabé ;
- Être titulaire d'un Master en Administration foncière, gestion du foncier, aménagement du territoire, en sociologie, en géographie, en histoire, droit, en économie, en sciences de la vie et de la terre, et tout autre diplôme reconnu équivalent.
- Être inscrite en première année de doctorat dans une université publique du Burkina Faso ou être en cours de cycle de doctorat dans une université publique du Burkina Faso dont le thème de recherche est déjà axé sur le foncier ;
- Proposer un protocole de thèse en rapport avec les objectifs du PARGFM notamment le volet foncier ;
- S'engager à terminer la formation doctorale dans le délai et être disponible pendant la durée de la formation pour se consacrer exclusivement aux travaux de recherche ;
- Proposer un budget de réalisation de la thèse selon le canevas proposé ;
- Une lettre de motivation pour l'offre de formation demandée ;
- Une lettre d'engagement du Directeur de thèse à conduire les travaux de recherche dans la limite temporelle du PARGFM (2027) jusqu'à la soutenance publique ;
- Développer un thème de Master en lien avec le foncier serait un avantage.

4.3. Volet Mines pour les Mastérantes

Les candidates doivent répondre aux critères suivants :

- Être de nationalité burkinabé ;
 - Avoir réussi à l'examen de licence option Sciences de la Terre ou de tout autre diplôme jugé équivalent ;
 - Pour les candidates du régime travailleur, disposer d'une autorisation de sa hiérarchie ;
 - Avoir une bonne moyenne en Licence ;
 - Être inscrite en Master Géo ressources dans une université publique ou privée du Burkina Faso ;
 - Proposer un protocole de recherche de bonne qualité en relation avec les géosciences et disciplines connexes et leur apport au développement du secteur de la géologie et des mines du Burkina Faso ;
 - S'engager à réaliser les études et les travaux de recherche jusqu'à l'obtention du diplôme de Master ;
 - Une lettre de motivation pour l'offre de formation demandée ;
- Une lettre d'engagement de l'encadreur à conduire les travaux de recherche jusqu'à la soutenance du mémoire de Master.

4.4. Volet Mines pour les Doctorantes

- Être de nationalité burkinabé ;
- Être titulaire d'un Master en Géosciences appliquées, en génie des procédés, économie et fiscalité minière ou du diplôme d'Ingénieur du génie minier ;
- Être inscrite en première année de Doctorat dans une université publique du Burkina Faso ;
- Proposer un protocole de thèse en rapport avec les objectifs du PARGFM-volet mines à savoir : apport des études géo scientifiques sur le développement des ressources minières et énergétiques et leurs impacts sur l'environnement ; impact des changements climatiques et des activités sur les ressources en eau et l'environnement ; connaissances des ressources énergétiques et minières ;
- S'engager à terminer la formation doctorale dans le délai et être disponible pendant la durée de la formation pour se consacrer exclusivement aux travaux de recherche ;
- Proposer un budget de réalisation de la thèse selon le canevas proposé ;
- Une lettre de motivation pour l'offre de formation demandée ;
- Une lettre d'engagement du directeur de thèse à diriger la thèse de doctorat.

5. Modalités de sélection

La sélection se fait sur la base de l'excellence et en tenant compte de :

- la recevabilité administrative des dossiers de candidature ;
- la qualité scientifique et technique des dossiers de candidature : elle sera évaluée sur la base des critères suivants :
- la qualité scientifique du projet ;
- le budget du projet.

6. Financement

Le financement des projets de thèse et de masters est assuré par le PARGFM et prend en compte :

- l'allocation mensuelle de subsistance des étudiantes selon les niveaux ;
- l'achat de petit équipement, de consommables de laboratoire et de documents ;
- les formations de courtes durées (activités de formation doctorale) ;
- les frais de mission entrant dans le cadre de la conduite des travaux de thèse et de Master ;

- les frais d'analyse/ prestation extérieures ;
- les frais de main d'œuvre temporaire pour les activités de thèse ;
- les frais de diffusion et de valorisation des résultats ;
- tout autre frais de recherche dûment justifié.

7. Procédure et date de dépôts :

Les candidates à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme **CAMPUSFASO** à travers le lien suivant : **www.campusfaso.bf**

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulante doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas ;
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature ;
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Conseils :

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt ;
- bien vouloir vous assurer que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo ;
- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt de candidature ; après le dépôt, bien vouloir vous reconnecter et vérifier que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées ;
- chaque candidate recevra un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature. **Assurez-vous d'avoir reçu cet email de confirmation.**

Les dossiers peuvent être soumis sur la plateforme du lundi 1^{er} au vendredi 19 avril 2024 au plus tard à 23h59 mn sur le site : <https://campusfaso.bf/>, menu «candidature ».

NB : Tout cumul de bourse est proscrit.

P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Pr Samuel PARE
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques